

THÈME

Pacte enseignant (2^e réunion)

L'ESSENTIEL

Télécharger le [document de travail du ministère](#)

- Une déclaration de toutes les organisations syndicales présentes sur l'état du projet et sur les réponses concrètes à apporter sur le fonctionnement, les missions, l'architecture, les inégalités, le budget.
- Un document de travail (provisoire) distribué en début de séance.
- Une fois de plus, on n'a pas fait les calculs pour les agrégés sur les documents (et le SNALC comprend bien pourquoi : on aboutit à une perte d'argent par rapport aux HSE).
- Dans le premier degré, le directeur d'école se voit imposer une charge de travail délirante pour faire fonctionner cette usine à gaz. Dans le second degré, c'est la fête de la réunionite.
- Les professeurs documentalistes, CPE, psy-EN ne sont visiblement pas une priorité, car le document ne s'applique clairement pas à eux.
- À la rentrée 2023, le pacte vient en plus des IMP et des HSE. Après, ça dépend. « *Une partie des dispositifs a vocation à y entrer* ». Question sur la fiscalité (et sur le champ ou non de la défiscalisation). Certaines missions actuelles pourraient donc être conditionnées à la signature d'un pacte (et donc à l'obligation de faire des remplacements de courte durée / des heures de soutien en sixième).

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Après la présentation et une interruption de séance, le SNALC et l'ensemble des organisations présentes ont quitté la réunion : lire le [communiqué de presse intersyndical](#)

L'AVIS DU SNALC

Le SNALC est toujours opposé à ce pacte qui revient pour le professeur à négocier les chaînes avec lesquelles on l'attache. Le fonctionnement qui nous a été présenté est à l'opposé de ce que nous défendons pour l'École et complètement à côté de la plaque face à la crise des recrutements actuelle.

Le SNALC sait que la paupérisation poussera certains collègues à signer un pacte : c'est une méthode de management détestable.